



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU VINGT-DEUX JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE

DELIBERATION N°DCC2024-002

Nombre de membres :
Afférents au conseil communautaire : **24**En exercice : **24**Qui ont pris part à la délibération : **16**Absents : **8**Pouvoir : **0**Pour : **16**Contre : **0**Abstentions : **0**Date de la convocation : **18 Janvier****2024**Date d'affichage : **23 Janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI en son siège.

Etaient présents : Noël-Dominique LIVRELLI, Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Thérèse MALU, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Monique CHIOCCA, Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Patrick NANNI, Pierre POLI

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF M43 STATION D'ESE POUR L'EXERCICE 2024.

Le Président ayant procédé à la présentation du budget prévisionnel 2024,

Considérant l'instruction budgétaire M43 et après avoir débattu des orientations budgétaires lors de la séance,

Le budget primitif du budget principal M43 de la station de ski d'Ese pour l'exercice 2024 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du BP	394 758.00	394 758.00
RAR de l'exercice précédent	-	-
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	-
Total de la section de fonctionnement	394 758.00	394 758.00



INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du BP (y compris cpte 1068)	234 100.00	234 100.00
RAR de l'exercice précédent	-	-
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-
Total de la section d'investissement	234 100.00	234 100.00

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après avoir délibéré,

-ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2024 de la Station de ski d'Ese, qui s'équilibre comme ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance
Madeleine GUGLIELMI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli. Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr